



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES RELATIFS  
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

PARTIE EST-NORD

1/5 000<sup>e</sup>

VERSION 1

**VERSION PROVISOIRE**

AOÛT 2017

PRESCRIPTION DU PPR : 27/07/2015
ENQUÊTE DU AU
APPROBATION DU PPR :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER



LEGENDE :

 Périmètre d'étude

**Zones réglementées**

 ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

 ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

 ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

 ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention

 ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

 ZONE BLANCHE : zone non réglementée

**Nature du phénomène**

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement

